

ECOLE SAINTE CATHERINE

1 rue des tisserands
44 140 LA PLANCHE



Tél : 02-40-31-94-85

Mail : ec.planche.ste-catherine@ec44.fr

CONTRAT DE SCOLARISATION

Entre l'Ecole Sainte Catherine, à la Planche établissement privé catholique d'enseignement sous contrat d'association, représentée par **Mme Emmanuelle TRAVERT**, chef d'établissement.

ET

Monsieur et/ou Madame : _____

mariés vie maritale divorcés autre (précisez)

demeurant _____

représentant(s) légal (aux) de l'enfant _____

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

OBLIGATIONS DE L'ETABLISSEMENT

L'établissement, associé par contrat à l'Etat, s'engage à respecter les programmes et horaires de l'Education Nationale et à mettre en œuvre le caractère propre de l'établissement prévu à l'article 1 de la loi Debré du 31 décembre 1959. Dans cette perspective, selon son niveau scolaire, l'enfant sera inscrit dans un parcours d'Eveil à la Foi, de culture chrétienne ou de catéchèse.

L'établissement s'engage à scolariser l'enfant _____ en classe de _____ à compter de septembre 2018.

Selon les dispositions prévues par les textes en vigueur, il pourra poursuivre sa scolarité dans l'établissement conformément aux orientations proposées par les conseils de cycles.

OBLIGATIONS DES PARENTS

Le(s) parent(s) reconnaisse(nt) :

- avoir pris connaissance du projet éducatif de l'Etablissement et du règlement intérieur qu'ils s'engagent à respecter.
- avoir été informés de la participation financière demandée aux familles (fixée par l'Organisme de Gestion de l'établissement) et s'engage(nt) à s'acquitter de cette contribution ainsi que des dépenses pour autres services (sorties, intervenants, services périscolaires...) qui pourraient être proposées au cours de l'année.

Ils s'engagent par ailleurs à faire connaître rapidement tout changement dans les informations communiquées (téléphone, adresse, situation familiale...).

Le montant des contributions est réexaminé chaque année scolaire par le Conseil d'Administration de l'OGEC et vous est communiqué en début d'année scolaire.

Il(s) opte(nt) pour le paiement :

par prélèvement

par chèque

DUREE ET RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention est valable durant la scolarité de l'enfant, de la PS au CM2, à l'Ecole Sainte Catherine (ou à partir de _____, pour les arrivées en cours de scolarité).

Les parents informent l'établissement de la réinscription ou non réinscription de leur enfant à l'occasion de la demande qui leur est faite en cours d'année scolaire et/ou dès qu'ils en ont connaissance.

DROIT D'ACCES AUX INFORMATIONS RECUEILLIES

Les informations recueillies lors de l'inscription sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatique, et seront archivées. Certaines données sont transmises, à leur demande, à l'Inspection Académique, à la Direction Diocésaine, à la Mairie ainsi qu'à l'Organisme de Gestion auquel est lié l'établissement.

Sauf opposition des parents, les coordonnées peuvent être transmises aux représentants de l'association de parents d'élèves (partenaire reconnu par l'Enseignement Catholique).

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité, peut en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

ARBITRAGE

Pour toute divergence d'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle, le Directeur Diocésain.

A LA PLANCHE, le _____

Emmanuelle TRAVERT
Chef d'établissement

Le(s) parent(s) de l'élève
Faire précéder les signatures des mentions
« Lu et approuvé »